

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:

Bid Fax: (819) 997-9776

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions – TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Quebec K1A0S5

LETTER OF INTEREST LETTRE D'INTÉRÊT

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Marine Emergency Response Division/Division des Interventions en cas d'urgence maritime Centennial Towers 7th Floor - 7W11 200 Kent Street Ottawa Ontario K1A0S5

Title - Sujet			
PEIE- systèmes de balayage (M	oy/Gr)		
Solicitation No N° de l'invitation		Date	
F7047-190148/A		2020-05-05	
Client Reference No N° de référence du client		GETS Ref. No N° de réf. de SEAG	
F7047-190148		PW-\$ERD-010-27754	
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME		
010erd.F7047-190148			
Solicitation Closes -	L'invitation pro	end f	in Time Zone
at - à 02:00 PM			Fuseau horaire
			Eastern Daylight Saving
on - le 2020-05-21			Time EDT
F.O.B F.A.B.			
Plant-Usine: Destination:	Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à		:	Buyer ld - ld de l'acheteur
Cormier, Jessica			010erd
Telephone No N° de téléphone		FAX No N° de FAX	
(343) 543-7594 ()		() -	
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service	•		
Specified Herein			
Précisé	dans les présentes		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée			
See Herein				
Vendor/Firm Name and Address				
Raison sociale et adresse du fournisseur	de l'entrepreneur			
Telephone No N°de téléphone				
Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm				
(type or print)				
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/				
de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	ctères d'imprimerie)			
Signature	Date			
orginature Date				



Client Ref. No. - N° de réf. du client

F7047-190148

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - ld de l'acheteur 010erd

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Systèmes de balayage moyens et grands Demande d'information

Table des Matières

- 1. Objectif
- 2. Contexte
- 3. L'étendu des travaux et contraintes
- 4. Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales
- 5. Calendrier
- 6. Remarques complémentaires à l'intention des répondants intéressés
- 7. Dates de fermeture
- 8. Autorité contractante du SPAC

Liste des annexes

Annexe A Exigences de haut niveau

Annexe B Renseignements demandés

1. Objectif:

La Garde côtière canadienne (GCC) a besoin de systèmes de balayage à grande vitesse de moyenne et grande taille disponibles dans le commerce, avec deux empreintes de stockage différentes, qui seront utilisés pour la collecte des hydrocarbures, et le confinement temporaire pendant les opérations de récupération des hydrocarbures tout en restant de part et d'autre de l'étrave du navire.

La présente demande d'information (DI) a pour objet de demander aux entreprises intéressées de fournir des commentaires et des recommandations concernant l'exigence ainsi que de répondre aux questions connexes à l'annexe B.

Les objectifs de la présente demande d'information sont les suivants :

- a) Fournir à l'industrie des renseignements généraux sur la portée possible des travaux, les exigences et les dispositions d'un ou de plusieurs contrats pour des systèmes de balayage à grande vitesse de moyenne et grande taille;
- b) Permettre au Canada de demander des renseignements et des commentaires à l'industrie au sujet de la portée des travaux (veuillez consulter la section 8 de la présente DI) ; et
- c) Permettre au Canada de progresser vers des sollicitations potentielles pour ce travail.

2. Renseignements de base

Le programme de l'équipement d'intervention environnementale (EIE) de la Garde Côtière Canadienne (GCC) fait partie du plan de protection des océans qui a été annoncé en novembre 2016. Dans le cadre du Programme de l'EIE, la GCC renouvelle l'ensemble de son matériel d'intervention environnementale

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur 010erd

Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client F7047-190148

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

(IE) afin de se doter d'une solide capacité d'intervention stratégique à l'échelle nationale. Le programme de l'EIE permettra de moderniser l'équipement d'IE au moyen de nouvelles technologies destinées aux emplacements stratégiques d'IE situés aux quatre coins du Canada. Plusieurs achats uniques pour différents types d'équipement, comprenant le soutien logistique intégré, qui sont requis.

Pour savoir comment trouver une soumission sur l'approvisionnement de la garde côtière, veuillez consulter le site web Achatsetventes.gc.ca site. Tous les avis (DP, DI, etc.) relié au programme d'équipement d'intervention environnementale aura come titre qui commence avec « EIEP. » pour être facilement identifiés.

3. L'étendu des travaux et contraintes :

Un contrat, ou plusieurs contrats, pour la fourniture de systèmes de balayage à grande vitesse de moyenne et grande taille et les travaux associés peuvent être conclus avec une seule organisation ou plusieurs organisations à la suite d'une ou de plusieurs sollicitations potentielles futures. Une description de l'utilisation prévue des systèmes de balayage à grande vitesse est fournie à l'annexe A de la DI. Les travaux peuvent comprendre tout ou partie des éléments suivants :

- Fourniture d'environ sept (7) systèmes, ainsi que la fourniture de jusqu'à 20 quantités facultatives ;
- Fourniture de formation et de matériel de formation (sécurité, fonctionnement et gestion du cycle de vie) ;
- Fourniture de manuels et d'autres documents de soutien logistique intégré ;
- Fourniture de pièces de rechange;
- Tous les systèmes doivent être fabriqués et livrés à plusieurs endroits au Canada d'ici la fin de l'été ou le début de l'automne 2021.

4. Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales

La liste qui suit donne un aperçu de certaines des lois, accords commerciaux et des politiques gouvernementales qui pourraient avoir une incidence sur toute demande de soumissions subséquente pour des systèmes de balayage à grande vitesse de moyenne et grande taille:

- a) L'Accord de libre-échange Nord-Américain (ALENA), l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (OMC-AMP), l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne (EU), et l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) peuvent s'appliquer aux demandes de soumissions ultérieures;
- b) Loi sur la production de défense : ne s'appliquera pas aux demandes de soumissions ultérieures.
- c) Retombées industrielles et régionales : (RIR) ne s'appliquera pas aux demandes de soumissions ultérieures

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur 010erd

Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client F7047-190148

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- d) Programme des marchandises contrôlées (PMC) : Le PMC peut s'appliquer aux demandes de soumissions ultérieures.
- e) Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (PCF-EE) : LE PCF-EE peut s'appliquer aux demandes de soumissions ultérieures.
- f) Ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) : des ERTG peuvent s'appliquer aux demandes de soumissions ultérieures.

5. Calendriers:

Le calendrier suivant devrait être utilisés comme base de référence pour fournir les réponses :

a) Cette DI: Mai 2020

b) Sollicitation éventuelle : Juillet 2020

c) Attribution éventuelle d'un contrat : Octobre 2020

6. Remarques importantes à l'intention des répondants :

6.1 Envoi des réponses :

Les répondants intéressés peuvent soumettre leurs réponses à l'autorité contractante de SPAC indiquée à la section 8 ci-dessous. Le Canada demande que les réponses soient fournies par courrier électronique (pas plus de 5 Mo).

6.2 Forme de la Réponse:

Les répondants sont invités à présenter leur réponse à cette demande de renseignements sous forme de document PDF non protégé (aucun mot de passe n'est requis). Les réponses doivent inclure une page couverture qui comprend : le numéro de la demande de sollicitation de DDR, le nom légal complet du soumissionnaire et la date. Les réponses doivent également inclure un point de contact pour le soumissionnaire (nom, adresse, numéro de téléphone et courriel). Les répondants sont priés d'utiliser dans leur réponse un système de numérotation qui correspond à celui de l'annexe B de la présente demande d'information.

6.3 Traitement de la réponse :

Les réponses ne feront pas l'objet d'une évaluation formelle. Toutefois, le Canada peut utiliser l'information dans la planification d'une éventuelle demande de soumissions pour les travaux décrits dans le présent document. Le Canada examinera toutes les réponses reçues avant la date de clôture de l'appel de demandes. Le Canada peut, à sa discrétion, examiner les réponses reçues à la date de fermeture de l'appel de demandes.

Une équipe d'évaluation composée de représentants du gouvernement du Canada examinera les réponses. Le Canada se réserve le droit d'engager un consultant indépendant ou d'utiliser toute ressource gouvernementale qu'il juge nécessaire pour examiner toute réponse. Tous les membres de l'équipe d'examen n'examineront pas nécessairement toutes les réponses.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur 010erd

Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client F7047-190148

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le Canada peut, à sa discrétion, communiquer avec n'importe quel soumissionnaire pour lui poser d'autres questions ou pour obtenir des précisions sur n'importe quel aspect d'une réponse. Le Canada peut également publier d'autres DDR liées à cette initiative.

6.4 Autres Remarques importantes:

Des changements à cette DI peuvent survenir et seront annoncés sur le site Web Achatsetventes.gc.ca. Le Canada demande aux répondants de visiter régulièrement le site Achatsetventes.gc.ca pour vérifier s'il y a des changements.

La présente demande d'information (DI) n'est ni un appel d'offres ni une demande de propositions (DP). Aucun accord ou contrat ne sera conclu à la suite de cette DI.

L'émission de la présente DDI ne doit en aucun cas être considérée comme un engagement de la part du gouvernement du Canada, ni comme une autorisation pour les répondants éventuels d'entreprendre des travaux qui pourraient être à la charge du Canada. La présente DDI ne doit pas être considérée comme un engagement à lancer une demande de soumissions ou à adjuger un ou des contrats subséquents pour les travaux décrits dans le présent document

Les répondants sont encouragés à identifier, dans les renseignements qu'ils partagent avec le Canada, tout renseignement qu'ils estiment être de nature exclusive, de tiers ou de renseignements personnels. Veuillez noter que le Canada peut être tenu par la loi (p. ex. en réponse à une demande en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels) de divulguer des renseignements exclusifs ou commercialement sensibles concernant un répondant (pour plus de renseignements : https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/

On demande aux répondants d'indiquer si leur réponse, ou toute partie de leur réponse, est assujettie au Règlement sur les marchandises contrôlées.

La participation à cette présente demande d'information (DI) est encouragée, mais n'est pas obligatoire. Il n'y aura pas de liste restreinte de fournisseurs potentiels aux fins d'entreprendre des travaux futurs à la suite de la présente DDR. De même, la participation à la présente DDR n'est pas une condition ou une condition préalable à la participation à toute demande de soumissions subséquente éventuelle.

Les répondants ne seront pas remboursés des frais engagés pour leur participation à cette DI.

7. Date de clôture pour la demande d'information (DI) :

Les réponses à cette présente demande d'information (DI) doivent être soumises à l'autorité contractante de TPSGC indiquée ci-dessus, au plus tard le <u>21 mai 2020</u> à 14h00 HNE.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur 010erd

Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client F7047-190148

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

8. Autorité contractante du SPAC

Jessica Cormier
Chef de l'équipe d'approvisionnement
Division de la navigation et assainissement maritime
Services publics et Approvisionnement Canada
270, rue Albert, bureau 703 – 17
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Tél: 343-543-7594

Jessica.Cormier2@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur 010erd

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client F7047-190148

File No. - N° du dossier

ANNEXE A

EXIGENCES DE HAUT NIVEAU

La Garde côtière canadienne (GCC) pourrait acquérir des systèmes de balayage à haute vitesse offerts sur le marché nécessitant deux différents espaces d'entreposage (moyenne et grande) et elle recherche, par conséquent, des renseignements sur les systèmes pouvant fonctionner dans des conditions de vent de force 4 sur l'échelle de Beaufort et ayant diverses capacités de pompage des hydrocarbures. La GCC peut acquérir des systèmes de balayage à grande vitesse qui correspondent à une ou aux deux différents espaces d'entreposage selon les informations fournies en réponse à cette Demande d'Information. Les systèmes de balayage à haute vitesse seront traînés des deux côtés de la proue d'un navire et serviront, pendant les opérations de récupération des hydrocarbures, à la collecte et à l'entreposage temporaire de ceux-ci. Les systèmes de balayage doivent être entreposés sur des dévidoirs hydrauliques permettant un déploiement et une récupération efficaces et rapides. Ils comportent, en fonction de leur taille, un système de pompage qui transférera les hydrocarbures contenus dans leur enceinte de confinement temporaire vers un réservoir ou vers le navire de déploiement. Les systèmes de balayage seront entreposés soit sur le pont d'un navire, soit à proximité de l'eau, par exemple sur un quai, où ils pourront être facilement déployés.

Au minimum, les systèmes de balayage à haute vitesse doivent satisfaire aux exigences suivantes [R] :

- [R1] Ils doivent recueillir les hydrocarbures avec une efficacité en matière de débit de 50 % ou plus lorsqu'ils se déplacent à une vitesse de 3 nœuds ou plus.
- [R2] Ils doivent pouvoir fonctionner dans des conditions de vent de force 4 sur l'échelle de Beaufort.
- [R3] Ils doivent pouvoir être manœuvrés au moyen de deux remorqueurs et d'un seul remorqueur avec système de remorquage supplémentaire.
- [R4] Ils doivent être entreposés dans des conteneurs ISO de 10 pi ou 20 pi.
- [R5] Ils doivent être entreposés sur des dévidoirs hydrauliques afin de pouvoir être déployés et récupérés rapidement.

Les systèmes de balayage à haute vitesse doivent posséder les caractéristiques suivantes :

- [R6] Ils sont construits en matériaux durables et résistants aux déchirures, aux rayons ultraviolets (UV) et aux moisissures.
- [R7] Ils conservent leur flottabilité, leur forme et leur fonctionnalité si une partie du système est endommagée.
- [R8] Ils sont équipés d'un bloc hydraulique au diesel pour alimenter le dévidoir de la barrière flottante et d'un système de pompage des hydrocarbures (le cas échéant).
- [R9] Ils sont équipés d'un dispositif qui empêche le dévidoir de la barrière flottante de tourner en cas de perte de puissance du bloc hydraulique ou du dévidoir.

Amd. No. - N° de la modif.

Buver ID - Id de l'acheteur 010erd

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

File No. - N° du dossier

Client Ref. No. - N° de réf. du client F7047-190148

- [R10] Ils sont dotés d'une enceinte de confinement ou d'un autre espace où sont temporairement entreposés les hydrocarbures recueillis qui réduisent alors la quantité d'eau dans l'enceinte.
- [R11] Ils sont d'une couleur haute visibilité.
- Ils ne nécessitent aucune commande ni aucun réglage manuels pour changer de vitesse ou [R12] recueillir différents types d'hydrocarbures.

ANNEXE B

RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS

Fonctionnement

La GCC cherche à déterminer les limites opérationnelles des systèmes de balayage de différentes tailles.

- Q1. Quelles seraient les conditions les plus difficiles en mer (échelle de Beaufort) dans lesquelles les systèmes de balayage de diverses tailles demeureraient relativement efficaces (efficacité en matière de débit > 60 %)?
- Q2. Au cours d'opérations types, combien de temps faudrait-il pour remplir les enceintes de diverses tailles servant au confinement temporaire des hydrocarbures?

Taille

La GCC cherche à déterminer la façon dont les dimensions et les caractéristiques générales des systèmes de balayage peuvent influer sur la manœuvrabilité, l'espace d'entreposage et l'utilisation opérationnelle.

- Q3. Quelles dimensions ou caractéristiques des systèmes de balayage influent le plus sur la manœuvrabilité ou le rayon de virage?
- Q4. Quel est le plus grand système de balayage, comprenant tous les composants nécessaires, qui pourrait être entreposé dans un seul conteneur ISO de 10 pi?
- Q5. Quel serait le rayon de virage d'un navire remorquant des systèmes de balayage de diverses tailles au moyen d'un système de remorquage?
- Q6. Quel serait le rayon de virage de deux navires remorquant des systèmes de balayage de diverses tailles?
- Q7. Quels sont les poids des systèmes de balayage de diverses tailles dotés de systèmes de pompage des hydrocarbures et de quelles tailles doivent être leurs espaces d'entreposage?

Remorquage

La GCC cherche à déterminer quelles caractéristiques un navire doit posséder pour remorquer des systèmes de balayage de diverses tailles avec et sans un système de remorquage.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur 010erd

Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client F7047-190148

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- **Q8.** Quelle résistance les systèmes de balayage de diverses tailles opposent-ils au remorqueur à leur vitesse de fonctionnement maximale?
- Q9. Quelles caractéristiques minimales (p. ex. taille, tirant d'eau, puissance, nombre d'hélices, etc.) un navire doit-il posséder pour remorquer des systèmes de balayage de diverses tailles au moyen d'un système de remorquage?
- Q10. Quelles caractéristiques minimales (p. ex. taille, tirant d'eau, puissance, nombre d'hélices, etc.) un navire doit-il posséder pour remorquer des systèmes de balayage de diverses tailles avec un autre navire?

Commentaires généraux

Q11. Veuillez fournir tout renseignement supplémentaire que le Canada devrait, selon vous, considérer avant l'acquisition possible de systèmes de balayage à haute vitesse.